



Flash

PLP-Voie pro

Sommaire de la lettre flash PLP n° 50 :

- 1/ Revalorisation de la voie pro : un des éléments essentiels de la refondation : voir le 4 pages en fichier joint
- 2/ Contestation de la notation administrative
- 3/ Hors classe : campagne des avis.
- 4/ Une carte scolaire 2013 dans le 2nd degré très contrastée !
- 5/ Suppression du jour de carence
- 6/ Mutations « intra » : tout savoir avec le bulletin du Se-Unsa Aix-Marseille

1/ Refondation de l'école

Voie le 4 pages en fichier joint

2/ Notation administrative : Calendrier des opérations

Vendredi 22 mars 2013 au plus tard

Retour par le Rectorat aux établissements des notes harmonisées

Vendredi 05 avril 2013 au plus tard

Renvoi par les chefs d'établissement au Rectorat des fiches de notes harmonisées accompagnées des contestations éventuelles

Mardi 07/05/2013 CAPA : Notation administrative + postes adaptés + CFP

3/ Hors classe

CONDITIONS D'ACCES :

Peuvent accéder à la hors classe de leur corps, les personnels remplissant les conditions suivantes :

- Etre en position d'activité, mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme, ou en position de détachement ;

- Avoir atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au 31.12.2012

- Tout personnel remplissant les conditions statutaires verra sa situation examinée.

- L'exercice d'au moins 6 mois de fonction en qualité d'agent hors classe est nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite calculée sur la base de la rémunération correspondante

Ces dernières années, j'ai interpellé plusieurs fois l'administration au sujet des avis émis par les corps d'inspection, plusieurs fois j'ai noté des iniquités entre certaines disciplines, de grandes disparités concernant le taux de 20% des avis très favorable de certains inspecteurs. Les élus du

Se- Unsa ferons tout pour réduire l'écart entre les disciplines pour que **chaque enseignant quel que soit sa discipline puisse avoir la même chance d'être promu.**

Calendrier

Evaluation des dossiers par les chefs d'établissement et les corps d'inspection :

Accès chefs établissement : du mardi 22 janvier 2013 au lundi 25 février 2013

Accès corps d'inspection : du mardi 26 février 2013 au lundi 1er avril 2013

Vendredi 31/05/2013 Groupe de travail PLP : Accès à la Hors classe

Vendredi 7/06/2013 CAPA PLP : Accès à la hors classe

Les titres

IMPORTANT! ils ne pourront être pris en compte qu'après transmission de la pièce justificative au Rectorat – DIPE - aux gestionnaires de la discipline concernée et ce avant le 1^o AVRIL 2013.

Le BA hors classe est en PJ :

4/ Une carte scolaire 2013 dans le 2nd degré très contrastée !

Pour la rentrée 2013, la dotation de 3764 postes change évidemment la donne par rapport aux 4800 suppressions subies en 2012. Pour autant, la situation apparaît très disparate.

Entre académie bien sûr : certaines faisant l'objet de dotations négatives et devant affronter la prochaine rentrée avec, de nouveau, des retraits d'emplois. Entre niveaux d'enseignements ensuite : les choix opérées dans les académies étant divers.

Au final, une rentrée 2013 avec les premiers moyens supplémentaires mais qui ne permettra pas de réparer 5 ans de destruction d'emplois. Plus encore, dans certaines académies ou établissements, la rentrée 2013 pourra être une rentrée difficile. Le SE-Unsa sera alors aux côtés des collègues et des établissements.

Les collèges bénéficieront de 46% des créations de postes annoncées pour la rentrée. C'est sur ce niveau que le maximum des moyens a été concentré

Les lycées généraux et technologiques représentent 22% des créations

13% des créations se feront dans **les lycées professionnels.**

5/ Suppression du jour de carence :

C'était une revendication prioritaire de l'Unsa Fonction Publique qui n'a cessé de porter cette demande à tous les niveaux. Au-delà de l'injustice de cette mesure, c'est aussi le changement de politique vis-à-vis des agents de la Fonction publique qu'il était indispensable et urgent de marquer. La ministre avait annoncé en septembre que ce serait à l'ordre du jour des discussions salariales en février-mars. C'est donc chose faite. La mesure sera inscrite dans la prochaine loi de finance rectificative.

Communiqué de presse de l'Unsa Fonction Publique du 21 février 2013

Suppression du jour de carence : les fonctionnaires ne sont plus taxés de tous leurs maux. L'UNSA Fonction Publique se félicite de l'annonce par Marylise Lebranchu de l'abrogation du jour de carence. Elle répond à une attente forte de tous les agents publics.

Comme la ministre l'avait dit le 7 février, l'UNSA Fonction Publique jugeait le dispositif inéquitable. Il s'appliquait à 100% des agents qui ne pouvaient en être exonérés en aucune manière. Après les annonces faites pour les agents de catégorie C, cette décision donne plus de poids aux déclarations de la ministre en faveur des services publics. Ces éléments répondent à deux des

attentes exprimées par l'UNSA Fonction Publique dans sa lettre ouverte du 9 janvier. Elle les acte donc positivement.

Reste la question du pouvoir d'achat et du gel du traitement des agents publics pour la troisième année consécutive. L'UNSA Fonction Publique continuera à en faire une priorité de ses revendications.

6/ Mutations « intra » : tout savoir avec le bulletin du Se-Unsa Aix-Marseille :

Ouverture du serveur : du mardi 26 mars au mardi 9 avril 2013 à 12h00

Ø Vous êtes de notre académie et vous participez au mouvement intra ou vous venez d'être affecté dans notre académie au mouvement inter ? Vous avez donc besoin d'y voir clair par rapport à un système complexe et souvent peu lisible, ce que le SE-Unsa conteste chaque année. C'est le sens de notre bulletin spécial « Mutations Intra » (voir pièce jointe).

Le rôle des élus du SE-Unsa est de vous aider à appréhender au mieux le dispositif et ses règles, sans démagogie mais avec pragmatisme, en fonction de votre situation, de vos projets. La connaissance du fonctionnement du barème en fait partie.

Vous comprendrez donc, qu'à la différence d'une administration qui se contente d'afficher des résultats, les élus du personnel SE-Unsa sont là pour vous conseiller avant votre saisie des vœux. Pour le SE-Unsa l'impact du résultat du mouvement sur la vie personnelle et professionnelle de nos collègues est important.

Vous pouvez nous questionner par mail, nous rencontrer aux permanences, mais aussi prendre rendez-vous pour un suivi personnalisé. Alors, n'hésitez pas à prendre contact et bonne chance pour votre mouvement !

Le calendrier 2013 ...

Du mardi 26 mars à 12h au mardi 9 avril à 12h	Saisie des vœux sur SIAM
Mardi 9 avril	Date limite de dépôt des dossiers relevant du handicap auprès du médecin de prévention de l'Éducation Nationale du département
Mardi 9 avril	Date limite d'envoi au Rectorat du dossier papier de candidature à un poste à compétences requises, du dossier papier de candidature à un poste Ambition Réussite, du dossier des enseignants de lettres classiques postulant à un poste de lettres modernes ainsi que du dossier papier de candidature pour les professeurs certifiés et agrégés demandant à enseigner en lycée professionnel
Mardi 9 avril AM Et Mercredi 10 avril matin	Édition des confirmations de demande de mutation dans les établissements par le Rectorat

Vendredi 12 avril	Date limite de retour des confirmations de demandes, signées et accompagnées des pièces justificatives
Mardi 14 mai	Affichage des barèmes (contestation possible jusqu'au 21 mai)
Mardi 21 mai	Groupe de travail postes à compétences requises
Mercredi 22 et vendredi 24 mai	Groupes de travail vérification des barèmes précédé d'un temps de travail consacré à l'étude des priorités au titre du handicap
A partir du 19 juin	Affichage et communication des résultats du mouvement au fur et à mesure de la tenue des formations paritaires
Du vendredi 21 au vendredi 28 juin	Saisie sur une nouvelle application académique des vœux de préférences pour les TZR
Vendredi 28 juin	Examen des révisions d'affectation

MODE D'ACCES AU SERVEUR SIAM via I-Prof

Taper l'adresse e-mail suivante : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

Les personnels entrants doivent sélectionner leur académie d'origine sur la carte de France (page d'accueil I-Prof), leur demande étant automatiquement basculée sur le serveur SIAM de l'académie d'Aix-Marseille

Pour en savoir plus [mute intra c'est ici](#)